GROUPE BIGARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 100 000 000 euros Siège social : Kergostion – 29300 OHMPERLÉ

Siège social : Kergostiou – 29300 QUIMPERLÉ SIREN 776 221 467 RCS QUIMPER

Note méthodologique Déclaration de Performance Extra-Financière Données 2023

La présente déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été élaborée conformément aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de Commerce. Elle a vocation à présenter les conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe BIGARD.

Sauf mention contraire dans le corps du document « Rapport RSE – Déclaration de performance extra financière du Groupe BIGARD – Données 2023 » ou renvoi par le signet « (*) » à la présente note, les données présentées correspondent au périmètre suivant :

Période : 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

♣ Sociétés :

- GROUPE BIGARD (RCS QUIMPER 776 221 467)
- CHARAL (RCS QUIMPER 546 950 379)
- SOCOPA VIANDES (RCS QUIMPER 508 513 785)
- BIGARD DISTRIBUTION (RCS 795 850 155)
- BBV (RCS 392 806 741)
- LAG (RCS 320 229 461)
- SOVIARUNGIS (RCS 401 264 866)
- GALLAIS VIANDES (RCS 432 033 918)
- SOL (RCS 529 183 790)
- CODEVIA (RCS 408 753 903)
- TRACOVAL (RCS 444 462 840)
- BICHON G.L (RCS 867 800 161)
- ARCADIE VIANDES (RCS 888 889 060)
- DESTREL VIANDES (RCS 888 886 751)
- COMPAGNIE EUROPÉENNE DE TANNAGE (347 886 186)
- CET ENVIRONNEMENT (RCS 438 726 440)
- ÉTABLISSEMENTS ABERA (RCS 599 200 995)
- PORCGROS (RCS 592 041 925)

Ces sociétés seront dénommées dans la DPEF sous les vocables « Groupe BIGARD » ou « le Groupe » ou « l'entreprise ».

Les principaux enjeux identifiés, les politiques, moyens et résultats développés dans la DPEF sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Enjeux	Opportunités / Risques	Politiques / Moyens	Indicateurs clefs de performance	Objectifs au niveau du Groupe
Développer les compétences de chacun de nos collaborateurs	Conserver les savoir-faire et les capacités de production, dont dépend la compétitivité de l'entreprise Favoriser l'épanouissement du personnel et sa fidélisation ainsi que le maintien des compétences dans l'entreprise	Parcours Professionnels Dialogue Social	Intégration en contrat à durée indéterminée Taux d'intégration Pass IFRIA	Non pertinent Objectif à 2 ans : 80 %
Préserver la santé globale des salariés	Contribuer à la santé des collaborateurs en les préservant des risques directement liés à leur poste de travail et en mettant à leur disposition des moyens de prise en charge de leur santé globale	Prévention de la santé au travail Ma Solution Santé Respect des diversités et prévention des discriminations Dialogue social	Taux de fréquence global et taux de gravité global accidents du travail + maladies professionnelles + rechutes associées	Nouveaux indicateurs
Engager durablement le collectif de travail	Fédérer les salariés au sein de l'entreprise et à l'entreprise, pour qu'ils s'y épanouissent durablement / fidélisation des collaborateurs Garantir un bon niveau de dialogue social et l'entretien du lien social	Dialogue Social Prévention de la santé au travail Ma Solution Santé Respect des diversités et prévention des discriminations	Taux d'absentéisme	Inférieur à 6 % en 2024

Enjeux	Opportunités / Risques	Politiques / Moyens	Indicateurs clefs de performance	Objectifs au niveau du Groupe
Garantir la qualité de nos viandes et de nos produits	Contribuer à la satisfaction des clients et des consommateurs en commercialisant des produits sûrs et plus sains Préserver l'image du Groupe dans un contexte de forte remise en cause du modèle de production de l'industrie agroalimentaire	Politique Qualité	% des établissements dont le système de management de la Qualité Globale est certifié selon un référentiel reconnu	75 % en 2025
Assurer la bientraitance animale	Assurer le respect des animaux et de leurs besoins Préserver l'image et la réputation du Groupe dans un contexte de remise en cause de la consommation de produits d'origine animale	Politique BTA du Groupe BIGARD Dynamique d'investissement	Note audit inopiné tierce partie	Moyenne de 90 %
Préserver les ressources et prévenir les risques environnementaux	Préserver l'environnement Contrôler les impacts de nos activités notamment en termes de déchets et émissions de gaz à effet de serre Contribuer à la préservation des ressources naturelles nécessaires à notre activité Préserver l'image du Groupe	Respect de la réglementation Plans d'actions pilotés par la Direction Technique : sobriété énergétique, valorisation des déchets, trajectoire carbone Dynamique d'investissement	Taux de valorisation des déchets via des filières dédiées	90 %

La DPEF au titre de l'exercice 20233 a été structurée sur la base de six enjeux, expression de la responsabilité sociétale et environnementale du Groupe BIGARD.

RENVOIS:

- → Page 8 : le pourcentage d'approvisionnement français est calculé par référence aux animaux cumulativement achetés et abattus au sein du Groupe. La référence retenue est celle de l'élevage d'engraissement.
- → Page 15 : le pourcentage de réussite suite à un parcours Pass IFRIA correspond au taux d'intégration en contrat de travail durable en fin de parcours des salariés ayant engagé un parcours en 2022 et 2023, et l'ayant dans tous les cas terminé en 2022 et 2023 (le but étant de disposer d'une donnée stable, calculée sur une année complète, de nombreux parcours engagés en 2023 n'ayant pas pris à date de vérification).
- → Page 17 : le taux de fréquence global, le taux de gravité global et le taux d'absentéisme sont considérés à l'échelle du Groupe BIGARD dans son intégralité, pour assurer une cohérence avec les objectifs de performance communiqués en interne.
- ♣ Page 20 : le taux d'absentéisme est considéré à l'échelle du Groupe BIGARD dans son intégralité, pour assurer une cohérence avec les objectifs de performance communiqués en interne.
- → Page 22 : l'effectif total en CDI / CDD, la moyenne d'âge et l'ancienneté moyenne, la répartition de l'effectif entre femmes et hommes, le taux d'absentéisme total et le taux de fréquence / taux de gravité global sont considérés à l'échelle du Groupe BIGARD dans son intégralité.
- → Page 24 : le nombre d'analyses réalisées au-delà des exigences réglementaires sont estimées sur la base du nombre de produits concernés commercialisés.
- → Pages 24 et 25 : la part d'approvisionnement en animaux répondant aux exigences de labels officiels de qualité (label rouge et bio) est calculée par référence au nombre d'animaux cumulativement achetés et abattus au sein du Groupe.
- → Page 30 : le suivi annuel consolidé des consommations électriques ne comprend pas les sociétés BIGARD DISTRIBUTION, DESTREL VIANDES, BICHON GL, BBV, LAG, SOVIA et PORCGROS leur activité est non-significative compte tenu des consommations globales. Le suivi annuel consolidé des consommations de gaz ne comprend pas les sociétés BIGARD DISTRIBUTION, DESTREL VIANDES, BICHON GL, BBV, LAG, SOVIA, PORCGROS, CET et CETE leur activité est non-significative compte tenu des consommations globales.
- → Page 31 : le suivi annuel consolidé des consommations d'eau ne comprend pas les sociétés BIGARD DISTRIBUTION, BICHON GL, BBV, LAG, SOVIA, PORCGROS, CET et CETE leur activité est non-significative compte tenu des consommations globales.
- → Page 34 : le suivi annuel consolidé des déchets ne comprend pas les sociétés BIGARD DISTRIBUTION, BICHON GL, BBV, SOVIA et l'établissement de Parthenay. Pour les sites de Celles-sur-Belle et Bonneville, les données intégrées sont celles de 2022 proratisées aux volumes abattus en 2023.





Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Groupe BIGARD SA

Rue Yvonne Chauffin, ZI de Kergostiou, 29300 Quimperlé

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr»), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice cité ci-dessus (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration ou au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.



Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 2° et du 3° du I de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF;
- Nous avons vérifié la conformité: nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et le cas échéant en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, le cas échéant, avec les limites précisées dans la Déclaration;

Avis de vérification - REV09 05-10-2023 SF-23-00264 31/12/2023



- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes.
- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants* via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 10 et 97% des données sélectionnées pour ces tests;

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre novembre et mai sur une période d'intervention de 7 mois. Nous avons mené 12 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

*Indicateurs les plus importants et entités testées (Flers, Neubourg, Quimperlé, Evron, Villefranche d'Allier) :

- Pourcentage des salariés ayant suivi un Pass IFRIA (et poursuivant un parcours durable dans le groupe)
- Taux de fréquence
- Taux de gravité
- Pourcentage d'établissements, toutes activités confondues sont certifiées par une démarche Qualité
- Pourcentage des abattoirs notés A/B
- Pourcentage des ateliers de découpe et d'élaboration de viande haché noté A/B
- Pourcentage d'animaux abattus d'origine France
- Note audit inopiné tierce partie
- Nombre d'audits réalisés en élevage
- Pourcentage de réduction des consommations d'électricité
- Pourcentage de réduction des consommations de gaz
- Pourcentage de réduction des consommations d'eau
- Taux de valorisation des déchets



Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous soulignons que le périmètre de présentation des informations de la DPEF est plus large que ce que demande la réglementation : seule la SA GROUPE BIGARD avait l'obligation de publier une DPEF.
- Nous attirons l'attention du lecteur sur le périmètre de la Déclaration précisé dans la note méthodologique
- Nous avons détecté des écarts non significatifs au niveau des filiales auditées sur l'indicateur clés de performance « taux de valorisation des déchets », potentiellement reproductibles.

Fait à Toulouse, le 28/05/2024

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front

Présidente